

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 26 mai 2010

\*\*\*\*\*

## **Présents :**

Alain Lambert, Daniel Duclosson, Jocelyne Artéro, Dominique Rey, Nathalie Mortier, Valérie Nguyen Van, Denis Vuailat, Frédéric Merlet, Mathilde Millet.

**Absent :** Philippe Girod

**Absent excusé :** Philippe Guichard qui donne pouvoir à Alain Lambert

**Secrétaire de séance :** Jocelyne Artéro

## **Convocations : 17 mai 2010**

*Avant d'ouvrir la séance le Maire informe le conseil qu'un point supplémentaire serait à ajouter à l'ordre du jour concernant le financement des travaux d'électrification de la nouvelle station d'épuration de Beaumont. Le conseil donne son accord.*

## **I – Approbation des comptes-rendus**

Les comptes-rendus des séances des 22 mars et 07 avril n'appelant aucune observation particulière sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **II – Subvention Agence de l'eau**

Le Maire informe le conseil ⇒ *qu'une demande d'aide a été déposée auprès de l'Agence de l'eau pour le financement partiel des travaux sur le réseau d'eau potable, sur le secteur de Beaumont.*  
⇒ *que notre dossier a été retenu pour la programmation 2010 au titre de la solidarité rurale*

L'aide que l'Agence de l'eau apportera pour cette opération sera versée directement au S.M.D.E.A. (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) qui en assurera la gestion. Il convient donc d'autoriser le S.M.D.E.A. à percevoir pour la commune la subvention attribuée par l'Agence de l'eau.

*Entendu cet exposé le conseil municipal autorise le SMDEA à percevoir, pour le compte de la commune, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à la reverser à notre collectivité.*

## **III - Convention pour groupement de commandes et MAPA**

Le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du projet des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, par souci d'économie et d'efficacité, un groupement de commandes avec les travaux d'assainissement de la Communauté de communes de la Semine est souhaitable (travaux de reprise du réseau d'eaux usées unitaire en séparatif)

Le chiffrage estimatif fait par le cabinet PROFILS ETUDES s'établit ainsi :

- ✓ ***Reprise du réseau d'eaux usées : 743 679,00 € HT***
- ✓ ***Renforcement du réseau d'eau potable : 93 977,00 € HT***

Il précise que le réseau d'eaux usées reste de la compétence de la Communauté communes de la Semine et propose d'établir avec cette collectivité une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un seul marché de travaux.

*Suite aux explications données par le Maire le conseil municipal accepte de souscrire avec la Communauté de communes de la Semine une convention constitutive de groupement de commandes pour les travaux de reprise du réseau d'eaux usées unitaire en séparatif et le renforcement du réseau d'eau potable.*

La Communauté de communes de la Semine en tant que coordonnatrice du groupement de commandes aura la qualité de pouvoir adjudicateur.

*Le conseil donne toute latitude au Maire pour mener à bien cette opération.*

## **IV – Avenant à la convention d'adhésion au service médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique**

La commune de Saint Germain sur Rhône est affiliée par convention au Centre de gestion de la Fonction publique pour ce qui concerne le suivi des dossiers du personnel mais également pour le service médecine de prévention moyennant 0.36% de la masse salariale.

Cette convention d'une durée de trois années est arrivée à échéance. Il y a lieu de la renouveler. *Le conseil municipal décide de reconduire la convention initiale pour une période de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2009.*

## **V – Immeuble collectif « VAL DU RHÔNE »**

Une réforme des contingents de réservation de logements a été adoptée par l'Assemblée départementale le 29 mars 2010 (délibération CG 2010-008) modifiant les conditions d'octroi de logements sociaux proportionnellement à la garantie d'emprunt accordée par le Conseil Général.

Le Conseil général garantira à un maximum de 75 % les emprunts nécessaires à la construction de logements aidés financés en *Prêt Locatif à Usage Social* (PLUS) et/ou en *Prêt Locatif Aidé d'Intégration* (PLAI) en complément de la garantie accordée par les collectivités au minimum 25 %.

Les droits de réservation seront répartis entre la commune et le Conseil Général en proportion de la part de l'emprunt qui aura été garantie par chacun.

*La commune souhaite conserver une maîtrise plus importante des dossiers de demande de logement ainsi que dans l'attribution des appartements pour ce faire elle accepte de garantir à 100 % les prêts contractés par la S.A. Mont blanc auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation des neuf logements locatifs.*

*En contrepartie de quoi elle recevra 40% des contingents de réservation de logements.*

La commune accepte le conventionnement des neuf logements locatifs comme suit :

☞ **7 P.L.U.S**

☞ **2 P.L.A.I**

Etant précisé que les logements bénéficiant de prêts PLAII seront affectés au contingent communal. *De plus la S.A. Mont Blanc mettra à disposition son contingent d'attribution au bénéfice de la commune.*

Le Maire précise que l'appel d'offres va être lancé début juin 2010 et que les travaux devraient commencer à l'automne.

## **VI – Coupes affouagères**

La municipalité ne disposant pas de suffisamment d'éléments remet la question des coupes affouagères à la prochaine réunion de conseil.

## **VII – FORÊT COMMUNALE**

### **1. Demande de distraction du régime forestier :**

Cette opération est souhaitée dans le but d'une mise à jour, à l'occasion de la rédaction d'un nouvel aménagement forestier.

Le Maire présente au conseil le projet de demande de distraction du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Saint Germain sur Rhône

Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
Saint Germain sur Rhône	OB	967	Pré Pernet	0	4	38
	OB	968	Botachat	0	31	04
	OB	2054	Chez Cattin	0	09	60
	OB	362	Crêt de Marin	0	33	64
	OB	365	Crêt de Marin	0	39	49
	OB	366	Crêt de Marin	0	81	22
	<b>TOTAL</b>				<b>1</b>	<b>99</b>

Le Conseil municipal accepte le projet et demande au Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier. L'ONF prendra alors un arrêté pour distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code forestier.

### **2. Demande d'application du régime forestier :**

Cette opération est souhaitée dans le but de faire bénéficier les parcelles ci-dessus, du régime forestier, celles-ci étant contiguës à la forêt communale actuelle de Saint Germain sur Rhône.

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de demande d'application du Régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de Saint Germain sur Rhône.

Commune	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
Saint Germain sur Rhône	OA	760	SOJARD	0	22	34
	OA	861	PRE MARD	0	06	97
	OA	865	GRAND ESSERT	0	13	60
	OB	987	LE SAUT	0	02	43
	OB	1002	LE SAUT	0	04	84
	OA	781	PRE MARD	0	11	50
	OA	783	PRE MARD	0	52	79
	OA	790	PRE MARD	0	31	93
	OA	215	LES RIPPEES	0	01	72
	OA	155	PRE BARTOUD	0	32	72
<b>Total</b>				<b>1</b>	<b>80</b>	<b>84</b>

accepte le projet et demande au Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, **en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime forestier**, conformément aux dispositions du Code forestier.

### **3 Demande d'aide à la région Rhône Alpes pour travaux sylvicoles :**

Le Maire porte à la connaissance des conseillers que les travaux prévus en forêt communale, sur une parcelle plantée de résineux (sapinière), peuvent bénéficier d'une subvention d'environ 1500 € de la région Rhône-Alpes. Le devis de travaux d'un montant de 6040 € a été retourné au responsable de l'ONF, précisant que les travaux ne seront acceptés qu'à condition d'obtenir la subvention. L'agent ONF responsable se chargera de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'obtention de l'aide du Conseil régional.

## **VIII – Attribution des subventions communales pour 2010**

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel une somme globale de 5000 € a été votée pour attribution aux associations.

Lors de la réunion de la commission finances du 17 mai il a été décidé la répartition de la manière suivante.

Nom de l'association	Subvention attribuée
A.D.M.R. Seyssel 74	1134 €
ARC EN CIEL	80 €
Bibliothèque de St Germain/Rhône	1000 €
Comité des fêtes – Cross de la Semine	765 €
Comité départemental ligue contre le cancer	150 €
Handball loisirs de la Semine	250 €
Société de Chasse	250 €
SORGIA FM	300 €
S.E.P.N.S.	155 €
Union fédérale des anciens combattants	30 €
Football de la Semine	400 €
Association Française contre la Myopathie	150 €

Monsieur Duclosson Vice Président responsable de la commission informe que cette année toutes les subventions ont été reconduites aux mêmes associations qu'en 2009.

**Il précise également que pour l'année prochaine, ne seront prises en compte que les associations qui en auront fait la demande.**

De nombreuses associations sollicitent tous les ans une participation financière de la commune, de ce fait il a été décidé d'aider chaque année une association différente.

Pour 2010, l'Association française contre la myopathie sera bénéficiaire de la somme de 150€

## **IX - Programme d'électrification.**

### ***Financement des travaux de la nouvelle S.T.E.P. de Beaumont.***

Le montant des travaux concernant la construction de la nouvelle STEP de Beaumont sont changés. Le SIESS demande une nouvelle délibération précisant la part communale dans cette opération.

Cette délibération annulera la n°05/2009 du 13 janvier 2009.

Les travaux sur le réseau électrique inclus dans le programme subventionné 2008 du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel s'élèvent à 12 066.22€ TTC

Le financement de ces travaux doit être assuré de la façon suivante :

Subvention :.....**6 012.93 €**

Participation communale : .....**6 053.29 €**

*Le conseil entérine le décompte définitif des travaux subventionnés pour un montant total de 12 066.22 € TTC et s'engage à verser au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sur ses fonds propres soit la somme de **6 053.29 €***

## **Questions et informations diverses**

### ***a) Emplois saisonniers :***

Cédric Girod assurera en mai la première semaine de travail sur la commune, Maxime Monod, jeune majeur, titulaire du permis de conduire, offre plus de possibilités de tâches à réaliser travaillera tout le mois de juin. Adrien Artéro est recruté pour le mois de Juillet et Nicolas Figuéroa pour le mois d'Août.

### ***b) Commissions travaux et finances du 17 mai :***

Suite à la consultation pour les travaux de goudronnage à réaliser cette année, deux entreprises ont répondu.

EIFFAGE pour un montant de 14 702.10 € HT

COLAS pour un montant de 12 226.00 € HT,.

L'entreprise COLAS moins disante est retenue.

***c) Repas du personnel*** est prévu le **18 juin à 19 h 30** dans la salle des fêtes à Beaumont.

***d) Restaurant le Saint Germinois :*** Suite à un bordereau de situation reçu de la perception de Seyssel, le conseil est informé de l'important retard pris par les gérants dans le règlement des loyers du restaurant et de l'appartement contigu. Un courrier de relance leur demandant de prendre toutes dispositions utiles pour régulariser leur trésorerie va leur être adressé.

### ***e) Demande de location :***

Monsieur Kit David, électricien, installé récemment sur la commune sollicite la possibilité de louer une partie du hangar communal « Sur les crêts » environ 54 m². Le conseil réfléchit à cette demande (loyer, éclairage, chauffage etc...) N'ayant pas assez de renseignements une réponse sera apportée ultérieurement.

***f) Invitation :*** Le Maire informe le conseil qu'il est invité par le Président de l'Assemblée nationale le 10 juin à Paris pour fêter le 150<sup>ème</sup> anniversaire du rattachement de la Savoie à la France.

***g) Agent communal :*** Les dispositions du décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009, permettent à un adjoint technique d'avancer de grade sans examen professionnel. Le Maire propose le dossier de Christiane CATTIN. Accord du conseil.

### ***h) Inauguration des jardins de Haute-Savoie :***

Elle aura lieu le 4 juin à 18 h30.

***i) Echo des bois :*** le dernier bulletin municipal « l'écho des bois » du mois de mai n'a été distribué qu'en juin. Cet incident est dû à une panne de machines de l'imprimeur.

**Le Maire,**  
**Alain LAMBERT**